

## INFO RAPIDE n°99- le 21 novembre 2025



### Retour sur le CST du 21 novembre : PACTE SOCIAL

**Un Comité social territorial important puisque nous avions à l'ordre du jour, entre autres, les résultats des travaux du dialogue social dans le cadre du Pacte social.**

**L'ensemble des sujets portés ont recueillis des avis favorables.**

**En voici les principaux résultats, ceci sous couvert d'une validation en Conseil Communautaire le samedi 6 décembre par les élus.e.s politiques.**

Pour mémoire, la CFDT a présenté son cahier revendicatif en février 2025. Dès le mois de janvier, les grandes orientations avaient été transmises à l'administration et, lors du premier groupe de travail, l'ensemble des points proposés a été validé.

Il est important de rappeler que la CFDT a été la première organisation syndicale à soumettre ses revendications, afin de disposer du temps nécessaire, sur toute l'année, pour défendre et déployer l'ensemble de nos propositions.

Ce cahier a d'ailleurs été partagé à titre d'information dans plusieurs Info Rapide.

Au cours des groupes de travail de 2025, les revendications portées par la CFDT ont été examinées point par point. Vous trouverez ci-dessous la réponse de l'administration pour chacun d'entre eux.

- ❖ **Augmentation montant Planchers des groupes RIFSEEP au 1er janvier 2026 :**  
+2% pour les groupes 3, 4 ,5 et 6  **Obtenu**

❖ **Revalorisation CIA sur l'ensemble des niveaux :**  **Obtenu**

- De 0 à 10 points : 0 €
- De 15 à 25 points : 350 €
- De 30 à 35 points : 520 €
- 40 points : 700 €

❖ **Période de Préparation au Reclassement : versement du montant plancher de l'IFSE à 100%, à compter de la date d'entrée dans la PPR, sur la base du métier RIFSEEP, sur lequel l'inaptitude a été posée :**  **Obtenu**

❖ **Bonification ADP – Mission SST : Dissociation indemnité SST et ADP :**  **Obtenu**

❖ **Action sociale : contrat groupe prévoyance**  **Obtenu**

Le processus est engagé pour la mise en place d'une convention de participation relative au risque prévoyance, avec la possibilité de constituer un groupement de commande avec le CIAS et l'ESAPB.

L'adhésion obligatoire et le niveau de prise en charge de la part de l'employeur seront examinés lors de l'analyse et de la définition des modalités du futur contrat après un nouveau temps de négociation.

❖ **Action Sociale : augmentation de la valeur faciale des titres restaurant**  **Obtenu**

❖ **Temps de travail : Analyse du temps de travail sur deux services :**  **Obtenu**

❖ **Temps de travail : Accès au logiciel de gestion du temps :**

Une réflexion sera menée avec les directions générales concernées (ELMN, PCVD et PLSP) afin d'évaluer les possibilités et les impacts liés à un accès direct des agents au logiciel E-temptation.

❖ **Santé mentale : Développement et pérennisation du réseau validé**  **Obtenu**

Les représentants syndicaux qui le souhaitent pourront bénéficier d'une formation de Sauveteur Secouriste en Santé Mentale. Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du plan de formation 2026, l'Autorité Territoriale s'engage à développer une offre de sensibilisation aux enjeux de Santé Mentale.

❖ **Transition écologique : Ecriture d'un accord et apport aux Lignes Directrices de Gestion**



## CST du 21 novembre, suite



### La question de l'emploi à la CAPB.

**Les représentants du personnel peuvent, s'ils le souhaitent, proposer des rapports à l'ordre du jour du CST.**

**Face aux nombreux questionnements relatifs à l'emploi de la part de nos collègues, la CFDT a donc préparé un rapport sur ce sujet.**

**Vous pouvez consulter le rapport présenté par la CFDT lors de ce CST en cliquant [ICI](#)**

Notre organisation souhaitait porter l'idée qu'avec **les contraintes budgétaires actuelles**, il était peut-être possible de porter une réflexion plus approfondie sur nos travaux au niveau de GPEEC (Gestion prévisionnelle des effectifs, de l'emploi et des compétences) dans notre collectivité.

Le postulat n'était pas d'affirmer que rien n'a été fait depuis 2017 mais avec les nouvelles données budgétaires contraintes, pouvoir se questionner sur nos pratiques en la matière n'est peut-être pas farfelu.

Par exemple, une politique proactive de mobilité interne, de formation et de valorisation des parcours doit permettre de mieux répondre aux besoins, notamment dans un contexte budgétaire contraint.

**La CFDT rappelle que la GPEEC doit :**

- structurer les politiques RH (recrutement, capacité d'attractivité, formation, mobilité, fin de carrière) ;
- soutenir l'évolution professionnelle des agents ;
- intégrer les métiers sensibles, en tension ou en forte évolution ;
- mieux reconnaître les compétences, y compris celles des agents en reclassement.

Enfin, la CFDT souligne que **les organisations syndicales doivent être pleinement informées, via le dialogue social, des mesures et orientations liées à la GPEEC**, afin d'en garantir la transparence et la cohérence au service des agents.

Durant le CST, notre rapport n'a donné lieu qu'à des échanges trop succincts et très brefs lors de la séance. Finalement, une seule réponse a pu être clairement obtenue : **il n'existe ni postes bloqués, ni gel de l'emploi au sein de la Communauté d'Agglomération. Dont acte.**

**Dans ce contexte, la CFDT invite l'ensemble des directions et responsables de service à ne pas hésiter à solliciter les services compétents, afin que toute demande en besoins de personnel soit examinée, analysée et traitée dans les meilleures conditions.**

Enfin la CFDT a posé des questions diverses dont vous pouvez retrouver l'entièreté en cliquant [ICI](#).

**6 questions diverses** sur l'impact de l'intelligence artificielle dans le travail, le poste de DRH à la CAPB, les plans de continuité d'activités, les astreintes dans les crèches communautaires, les délégations de services publics dans la DGA ELMN et la question de la gestion des conflits.



## 25 novembre : Journée internationale de la violence faites aux femmes.

### 25 novembre – Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes.

Cette date nous rappelle l'ampleur d'un phénomène encore trop présent dans notre société : violences psychologiques, verbales, économiques, physiques ou sexuelles. Au-delà des chiffres, il s'agit d'une réalité qui touche des millions de femmes, dans toutes les catégories sociales et professionnelles.

**À cette occasion, nous souhaitons mettre en avant un outil essentiel de prévention : le violentomètre.**

Cet indicateur simple et visuel permet d'identifier les comportements au sein d'une relation, qu'ils relèvent du respect, de l'alerte ou du danger. Il aide à mieux repérer les signaux de violences conjugales, souvent banalisés ou minimisés, et à encourager la prise de conscience ainsi que la recherche d'aide.

**Promouvoir le violentomètre, c'est rappeler que chacun et chacune a droit à une relation fondée sur le respect, sans contrôle, sans peur ni pression.**

**C'est aussi un moyen d'ouvrir le dialogue, de soutenir les victimes et de renforcer la prévention dans nos milieux professionnels.**

**Le Violentomètre qu'est-ce que c'est ? Cliquez [ICI](#)**

Restons mobilisés pour faire reculer toutes les formes de violence et garantir un environnement de travail plus sûr, plus égalitaire et plus respectueux

**A Bayonne un appel à un rassemblement est lancé par de nombreuses organisations, dont la CFDT, à la mairie de Bayonne à 17h ainsi qu'à la gare de Bayonne à 18h30.**



## Forum BATERA : Vers une nouvelle collectivité au Pays basque ?

**La CFDT est partie prenante de la plateforme BATERA au sein du groupe moteur qui porte et anime la réflexion sur l'avenir institutionnel du Pays basque.**

**Batera organisait le samedi 22 novembre un forum à la Cité des Arts de Bayonne**, consacré à la réflexion sur une possible collectivité territoriale Pays basque.

Près d'une centaine de participants étaient présents.

Le forum a bénéficié de la présence du Professeur Jean Pierre Massias de la Faculté de Bayonne et du témoignage du vice-président de la métropole de Lyon, Renaud Payre.

Ce dernier est venu évoquer la création d'une collectivité de plein exercice dans la Métropole lyonnaise en 2015. Il a appelé à la prudence : dans le contexte actuel de blocages institutionnels à Paris, la capacité de réforme apparaît extrêmement limitée.

Batera avance néanmoins une autre stratégie : partir d'un consensus territorial fort, déjà présent selon ses membres, et non d'un alignement politique national. L'exemple récent de la transformation institutionnelle de Mayotte en 2025 montre que des évolutions restent possibles, même dans un contexte complexe.

**Pour la CFDT, ces débats confirment l'importance :**

- d'une gouvernance claire, stable et efficace au service des habitantes et habitants ;
- d'un dialogue constant entre acteurs institutionnels, élus, agents et société civile ;
- et de la nécessité de préserver la cohésion territoriale tout en garantissant la qualité du service public rendu.

**La CFDT restera vigilante et force de proposition pour défendre les intérêts des agents et accompagner toute évolution qui renforcerait la démocratie locale, la proximité et l'efficacité de l'action publique.**



## L'entretien professionnel : 10 axes essentiels

<b>1. Un bilan de l'année écoulée</b>	<b>6. Le projet professionnel et les besoins de formation</b>
<b>2. La définition des objectifs de l'année à venir</b>	<b>7. Vos observations et propositions</b>
<b>3. L'évaluation de la manière de servir</b>	<b>8. Une procédure formalisée et cadrée</b>
<b>4. La reconnaissance des compétences</b>	<b>9. La possibilité de contester</b>
<b>5. L'encadrement ou l'expertise</b>	<b>10. Un impact réel sur la carrière</b>

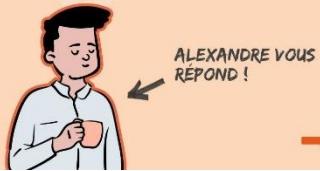


## Le complément de revenu en image



LA QUESTION DE LA SEMAINE

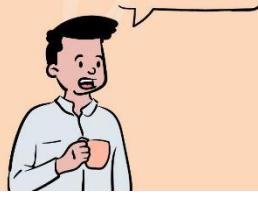
**“Peut-on avoir un complément de revenu quand on est fonctionnaire ?”**



**Cfdt: FONCTIONS PUBLIQUES**

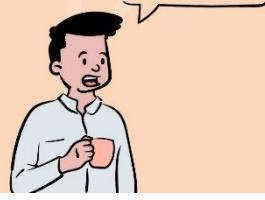
**Tu es fonctionnaire et tu te demandes si tu peux avoir un complément de revenu ?**

La réponse est **OUI**... mais pas n'importe comment.



En principe, tu dois consacrer toute ton activité professionnelle à tes fonctions.

**Mais la loi autorise certaines activités complémentaires, à des conditions précises.**



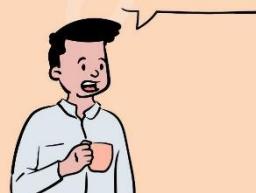
Sans autorisation préalable, tu peux :

- exercer une activité bénévole,
- produire des œuvres littéraires ou artistiques,
- détenir des parts sociales dans une entreprise... à condition de ne pas participer à sa gestion.



Avec l'autorisation de ton administration, tu peux exercer, en plus de ton poste :

- des activités d'enseignement ou de formation,
- des missions d'expertise ou de consultation,
- une petite activité agricole.



Tu peux aussi créer ou reprendre une entreprise, mais uniquement avec l'accord préalable écrit de ton administration.

Ces activités doivent être compatibles avec tes fonctions et exercées en dehors de ton temps de travail.



violences faites aux femmes

# STOP !

Permanence téléphonique tous les jours au 05 59 25 37 14

Nous restons plus que jamais à votre écoute et à votre disposition.

En 2025 vous souhaitez adhérer à la CFDT ? C'est par ICI



## A votre écoute

Vos représentants CFDT au CAPB et au CIAS  
Pays basque

### Vos Elu.e.s CFDT

Fabienne LOUSTALOT,  
Laurent ROUX,  
Isabelle BEAUJEAN,  
Jon LISSAR  
Sonia NIQUEGE,  
Philippe CHANDELON,  
Isabelle ARRECHEA,  
David CAPEL  
Valérie BENDJEBBAR,  
Annick GALLAIS,  
Valérie HABONNEAU,  
Isabelle LECHARDOY,  
Jean-Baptiste JAILLON,



### **Vous souhaitez nous rencontrer ?**

- Vous voulez nous transmettre vos remarques ?
- Vous voulez vous syndiquer et rejoindre notre collectif ?
- Vous souhaitez une heure d'info syndicale dans votre pôle ou service ?

**... Contactez-nous ! Venez rejoindre notre collectif !**

Notre permanence est ouverte à tous et à toutes.

Nos bureaux sont situés au Centre Technique de l'environnement - Bâtiment A - 17 Av. Marcel Dassault - Anglet.



Syndicat CFDT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque  
15 Av. Foch - 64100 Bayonne - Tel : 05 59 25 37 14 - Mail : [cfdt.capb@gmail.com](mailto:cfdt.capb@gmail.com)  
Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération capb - [www.cfdtcapb.fr](http://www.cfdtcapb.fr)

**Pour votre information :** La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 70 000 adhérents.